

1

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2025

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mme Marie BOYRON (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden-donne pouvoir à V.BOHE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE),

2

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2025

Objet de la délibération :

Délibération 2 - Délégation de signature emprunt bancaire

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 11 des statuts de la RENVA énumère les attributions du directeur et conformément à l'article R2221-28 du code des collectivités territoriales.

A ce titre il vous est demandé de bien vouloir donner délégation de signature à Monsieur le directeur, dans la limite de 50 K€, pour l'engagement auprès d'une société bancaire d'un emprunt

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

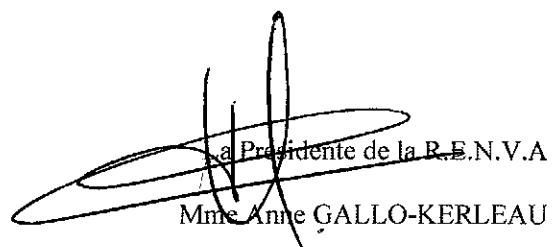
- délègue à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A, le pouvoir de signer un emprunt auprès d'un organisme bancaire, de la débloquer en cas de nécessité pour un montant maximum de 50 000 €

Résultat des votes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



La Présidente de la R.E.N.V.A
Mme Anne GALLO-KERLEAU